

# Conférence du désarmement

12 septembre 2019

Français

Original : anglais

---

## **Note verbale en date du 28 août 2019, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Viet Nam, soumettant la déclaration faite par l'Ambassadeur Duong Chi Dung en sa qualité de Président de la Conférence du désarmement, et demandant sa publication en tant que document officiel de la session de 2019 de la Conférence du désarmement**

La Mission permanente de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat de la Conférence du désarmement et a l'honneur de soumettre, dans la présente note verbale, la déclaration du Président et deux documents (CD/WP.621 et CD/WP.622), établis et distribués par la Mission permanente du Viet Nam, qui exerçait la présidence de la Conférence du désarmement, et le prie de bien vouloir publier ces documents en tant que documents de travail de la Conférence du désarmement pour l'année 2019.

La Mission permanente de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce et des autres organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au secrétariat de la Conférence du désarmement l'assurance de sa très haute considération.



## Déclaration du Président

### Document soumis par le Viet Nam

1. Dans la présente déclaration, le Président donne une évaluation du travail qu'il a accompli de juin à août 2019 en sa qualité de Président de la Conférence du désarmement, ainsi que son point de vue concernant les idées et les propositions présentées par les États membres de la Conférence lors des séances plénières et des consultations bilatérales et multilatérales tenues dans le cadre de la Conférence.

2. Le Président estime qu'en cette période d'incertitudes croissantes et de difficultés toujours plus grandes, les États membres de la Conférence du désarmement demeurent convaincus que le désarmement est essentiel à la paix et à la sécurité internationales, car il contribue à créer des conditions propices au développement. Ils soulignent en outre que le multilatéralisme joue un rôle précieux en entretenant les progrès dans ce domaine et estiment que la Conférence doit prioritairement entreprendre un travail de fond équilibré pour atteindre cet objectif.

3. L'actuelle présidence de la Conférence du désarmement s'est ouverte très tardivement en 2019, alors que les multiples tentatives entreprises jusque-là par les Présidents précédents n'avaient pas permis de parvenir à un consensus sur un programme de travail. Cependant, soucieux de servir au mieux les intérêts de la Conférence et désireux de contribuer utilement à ses travaux, le Président a saisi la Conférence d'un projet de décision relative à son programme de travail, en tenant compte des projets présentés par les Présidents précédents. Par la suite, il a soumis un texte libellé de façon plus simple et moins technique, lequel ne renfermait que les éléments qui, de notre point de vue, devaient être examinés dans le contexte d'un programme de travail. Ce processus a été mené parallèlement aux discussions thématiques auxquelles ont pris part des personnalités aussi éminentes que le Secrétaire général de l'ASEAN, présent pour la première fois, mais aussi le Secrétaire exécutif de l'OTICE, des Ambassadeurs et des experts de l'UNIDIR et du GCSP.

4. Beaucoup d'idées et de propositions ont été présentées et des consultations bilatérales et multilatérales intenses et enrichissantes ont été organisées dans le but de trouver un terrain d'entente sur les différents éléments d'un programme de travail, avec l'espoir que ces inlassables efforts et le temps qui leur a été consacré se traduiraient par des résultats de fond, c'est-à-dire par un consensus qui permettrait à la Conférence d'aller de l'avant après vingt années de paralysie.

5. Dans ce contexte, il est opportun de remercier les États membres pour leurs efforts et leur bonne volonté. Leurs contributions, leurs idées et leurs propositions ont en effet enrichi la Conférence. Cependant, tant qu'il n'y aura pas consensus sur les principaux points de l'ordre du jour, ils devront poursuivre leurs discussions et continuer d'affiner leurs positions.

6. Si chacun s'accorde à reconnaître la nécessité d'aller de l'avant, le Président, considérant le manque de temps ainsi que la diversité des points de vue exprimés, souhaite formuler les observations suivantes :

- Les débats nourris et enrichissants consacrés aux principaux points de l'ordre du jour ont suscité un élan positif. Il ne fait aucun doute que la Conférence a hâte de reprendre un travail de fond et que l'adoption, chaque année, d'un programme de travail destiné à orienter les travaux de la Conférence demeure une priorité ;
- Les délégations ont noté qu'il existait des points de convergence entre les diverses propositions. Les discussions autour du document de travail soumis par les Pays-Bas, lequel suggère que la Conférence devrait s'en tenir à ses principes de base, de même que les autres idées avancées par beaucoup d'États membres, ont été particulièrement révélatrices de cette réalité ;

- Les principes et objectifs de la Conférence, tels qu'ils sont énoncés dans son Règlement intérieur, doivent être mis en avant ;
- La Conférence du désarmement doit reprendre ses travaux de fond pour pouvoir négocier des instruments de désarmement ;
- Malgré les préoccupations exprimées par certains États, la démarche visant à renforcer la continuité et la coordination entre les présidences d'une année sur l'autre reste la meilleure façon de procéder.

7. Dans ce contexte, afin d'améliorer le fonctionnement de la Conférence, le Président soumet les propositions suivantes concernant les possibles éléments d'un futur programme de travail :

- Le programme de travail doit être clair et simple. Il doit être conçu comme un outil de planification de la session annuelle incluant un plan de travail et un calendrier prévoyant le traitement à égalité de tous les points de fond de l'ordre du jour. Le Règlement intérieur dispose que la Conférence établit son programme de travail au début de sa session annuelle ;
- Le travail doit reposer sur les principes définis par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement et sur le Règlement intérieur de la Conférence ;
- Des questions telles que la création d'organes subsidiaires ou la désignation de coordonnateurs doivent, en tant que de besoin, être traitées de manière appropriée et en temps voulu conformément au Règlement intérieur ;
- La continuité est indispensable pour permettre à la Conférence d'examiner de façon efficace et ininterrompue les questions de fond dont elle est saisie, sans préjudice des travaux des futurs Présidents.

8. La présidence vietnamienne s'est d'emblée engagée à travailler dans un esprit constructif fondé sur la coopération, la transparence et l'équilibre entre tous les points de l'ordre du jour, à promouvoir les travaux de la Conférence et à prendre en considération les points de vue et intérêts de ses États membres. Elle est particulièrement reconnaissante pour l'appui, la coopération et la confiance indéfectibles dont elle a bénéficié pendant son mandat, lequel s'achève sur l'idée que nous sommes parvenus à engager des débats de fond enrichissants sur les questions centrales de l'ordre du jour, qui pourraient faciliter les futurs travaux de la Conférence. Nous encourageons les Présidents de 2020 à prendre en considération ces résultats positifs dans leurs travaux, sous réserve du pouvoir discrétionnaire qui leur est conféré par leur mandat et par le Règlement intérieur de la Conférence.

---